



Chère partenaire, cher partenaire,

À la suite de notre révision annuelle, toutes les polices AMI<sup>MD</sup> et Santé Plus<sup>MD</sup> en vigueur comportant les garanties ci-dessous feront l'objet d'un ajustement tarifaire. Les changements de primes sont principalement dus à la hausse continue des coûts des soins de santé.

Veillez consulter ci-dessous les détails de l'ajustement et les dates d'entrée en vigueur.

**AMI : hausse des taux de 5 % à partir du 1er janvier 2025**

- Toutes les garanties

**Santé Plus : hausse des taux de 5 % à partir du 1er février 2025**

- Garantie Accident-Maladie (avec ou sans médicaments)
- Hospitalisation
- Médicaments
- Voyage
- Indemnisation quotidienne
- Soins dentaires
- Soins et assistance à domicile (garantie régulière et de luxe)

Il est possible que la prime de votre client ait également été affectée par divers facteurs, tels qu'un changement de groupe d'âge.

**Services et avantages exclusifs**

Les divers services et programmes exclusifs sont inclus dans le contrat d'assurance santé de vos clients :

- **Service de télémédecine** : consultation avec un professionnel de la santé 24/7, dans le confort du foyer.
- **Programme Assistance** : accès à différents services de soutien et d'accompagnement, ainsi qu'à un service d'information juridique.
- **Avantage Bleu<sup>MD</sup>** : rabais intéressants sur de nombreux produits et services de santé.

Pour réviser la couverture de votre client et vous assurer qu'elle répond à ses besoins, ou si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter [Info-partenaires](#) au 1 800 361-2358 (option 2, puis option 1).

Nous vous remercions de votre soutien continu.

**Luc Monette**

Vice-président, développement des affaires assurance santé



Croix Bleue du Québec  
1981, avenue McGill College, bureau 105, Montréal,

[Unsubscribe](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Conditions d'utilisation](#)

MD Les noms et les symboles Croix Bleue, Croix Bleue du Québec, Croix Bleue de l'Ontario et Croix Bleue Vie sont des marques de commerce déposées de l'Association canadienne des Croix Bleue, utilisées sous autorisation par l'Association d'Hospitalisation Canassurance, membre indépendant de l'Association canadienne des Croix Bleue, exerçant ses activités au Québec sous la dénomination Croix Bleue du Québec et en Ontario sous la dénomination Croix Bleue de l'Ontario.

®\* Marque déposée de l'Association canadienne des régimes de Croix Bleue, une association de régimes indépendants de Croix Bleue.

®+ Marque déposée de Blue Cross Blue Shield Association. Tous droits réservés.